

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024.00183

ECOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE - SUBVENTION 2024

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240411-D20240018310

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE - SUBVENTION 2024

Par délibération, le Conseil de Communauté du 26 Septembre 2011 a approuvé le principe de la création d'une Ecole de la Deuxième Chance sur le territoire ligérien. Il s'agissait de la 5^{ème} créée au niveau régional et de la 100^{ème} à avoir ouvert ses portes en France.

L'objectif des Ecoles de la 2^{ème} chance (E2C) est de permettre aux jeunes de 18 à 25 ans sans qualification, et qui ne relèvent pas d'autres dispositifs, de reprendre un cursus de formation en vue d'accéder à une formation qualifiante où à l'emploi. Les E2C assurent un suivi individualisé de chaque jeune, avec une alternance forte entre l'entreprise et le temps de formation : remise à niveau des compétences clés, travail sur les savoir-être, citoyenneté, découverte des métiers, définition et validation d'un projet professionnel.

Il s'agit d'un projet partenarial qui bénéficie d'un fort engagement de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Fond Social Européen. La Métropole a apporté son soutien financier au développement et au fonctionnement de l'Ecole de la 2^{ème} chance depuis sa création. Elle est, par ailleurs, membre du Conseil d'Administration au sein du collège des financeurs.

Cette démarche qui est en adéquation avec la politique métropolitaine d'insertion et d'emploi permet un accès renforcé à la formation et à l'emploi pour les jeunes du territoire et s'appuie sur une participation des acteurs économiques et de l'emploi pour la mise en œuvre de son activité.

Sur l'année 2023, 315 jeunes ont été orientés vers l'E2C (58 % par les missions locales, 33 % en candidatures spontanées). 109 jeunes sont entrés en parcours E2C : 25 % résident en QPV (Quartiers Politique de la Ville). La moyenne d'âge est de 19 ans. 100 % des jeunes sont sans expérience professionnelle. 7 % ont une reconnaissance de travailleur handicapé,

La durée moyenne des parcours est de 7 mois environ. Les parcours proposés ont permis la réalisation de 704 alternances. 46 % des jeunes sont sortis du parcours grâce à l'accès à un emploi ou à une formation.

L'E2C s'appuie sur un large partenariat économique de plus de 1 100 entreprises. 340 entreprises partenaires ont accueilli un stagiaire E2C en 2023 notamment dans les secteurs du commerce et de l'enseignement ou encore de l'hôtellerie-restauration.

Les stagiaires participent aussi à des actions citoyennes comme la collecte de la banque alimentaire de la Loire, le rangement de son stock ou encore la marche pour l'eau.

Pour 2024, il est prévu l'accompagnement de 140 jeunes dont 90 nouveaux stagiaires, avec une attention apportée aux personnes résidant dans des quartiers politique de la ville.

L'Ecole de la deuxième chance de la Loire sollicite Saint-Etienne Métropole afin d'obtenir une subvention permettant le soutien de son fonctionnement.

Il a donc été proposé l'attribution d'une subvention à hauteur de 100 000 €.

Le projet de convention définissant d'une part, les engagements réciproques de Saint-Etienne Métropole et de l'Ecole de la deuxième chance de la Loire et d'autre part les règles d'utilisation de la subvention apportée par la Métropole ; est joint à la présente délibération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 100 000 € à l'Ecole de la deuxième chance de la Loire ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal du développement économique/emploi-insertion de l'exercice 2024 au chapitre 65 CHANC/EMPI.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE